

**Allocution de  
M. Jean Charles Piétacho,  
chef de la communauté  
montagnaise de Mingan,  
à l'occasion du Forum  
d'information, d'échange  
et de concertation  
sur les services policiers  
en milieu autochtone**

*Le 8 décembre 1993*

---

**«Si nous savons  
d'où nous venons,  
nous savons où  
nous allons»**

---

**Un moment de vérité**

**N**ous sommes maintenant parvenus à un moment de vérité dans le discours et l'action des gouvernements du Canada et du Québec concernant le contrôle que les Premières Nations exercent et veulent continuer à exercer dans la gestion de leurs affaires internes.

Nous avons eu l'occasion dans les récentes années de vérifier la différence marquée qui existe entre le discours des politiciens fédéraux et provinciaux et l'attitude concrète des politiciens dans l'exercice de leurs responsabilités ministérielles. Le plus bel exemple de cette situation est celui des services policiers dans les communautés autochtones.

Nous avons participé, en 1991, à la consultation fédérale qui devait mener à la mise en place de la politique sur la police des Premières Nations adoptée en juin 1991. A plusieurs reprises lors de ces rencontres, je suis intervenu à titre de chef pour rappeler la prudence et la vigilance nécessaires face à cette consultation et à ses résultats. Nous nous rendons compte maintenant que cette politique ne tient absolument pas compte de notre avis et ne permet aucune souplesse quant à la formule de gestion de nos services policiers.

Nous nous rendons compte maintenant que cette politique est directement issue de la mentalité du Livre blanc du gouvernement canadien de 1969 qui voulait faire des membres de nos nations des citoyens comme les autres et de leurs services, de simples services aux citoyens canadiens.

Par cette politique récente, le ministère des Affaires indiennes et du Nord se déleste complètement de sa responsabilité de coordination des services à nos communautés et de sa responsabilité de fiduciaire de nos intérêts, en transférant le programme au ministère du Solliciteur général et en transférant en réalité aux provinces sa juridiction constitutionnelle par rapport aux Indiens ainsi que la responsabilité de près de la moitié du financement nécessaire à nos services policiers.

Quelques années après l'adoption de la politique fédérale, nous savons maintenant ce que ce transfert veut dire dans la perspective de la province de Québec et dans le discours de son ministre de la Sécurité publique.

Devant l'assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, le 6 février 1991 à Québec, M. Ryan déclarait déjà que le Québec était le seul et unique patron dans ce domaine, qu'il n'y avait qu'un seul ordre juridique, celui du Québec, et qu'il n'y aurait qu'un seul modèle de services policiers en milieu autochtone, soit celui qu'il nous imposerait. Le ministre n'a pas

tardé à matérialiser sa promesse en refusant toute forme d'accréditation du Conseil de la Police amérindienne, en refusant systématiquement de négocier avec notre Conseil une entente tripartite, de même qu'en refusant de reconnaître notre institution de formation, l'assermentation de nos policiers et leur responsabilité d'agents de la paix.

Tout en reconnaissant d'un côté le principe de l'autonomie de nos institutions policières dans le cadre d'entente avec son ministère, le ministre nie de l'autre ce principe en le conditionnant totalement à sa définition de quatre exigences: la compétence, l'intégrité, l'indépendance vis-à-vis de l'ingérence politique et la jonction efficace avec les services spécialisés de la Sûreté du Québec et de la Gendarmerie royale du Canada.

Cela veut dire, à toute fin pratique, que les Premières Nations n'auront pas un sou de la partie provinciale, à moins d'accepter les normes de compétence, de gestion et de «jonction efficace» avec la Sûreté du Québec telles que définies par le ministre de la Sécurité publique du Québec.

Dans notre cas, cela voulait aussi dire que le Québec ne négocierait pas une entente d'autonomie relative avec notre Conseil parce qu'il ne le reconnaîtrait pas, ne voulant négocier qu'avec chacune des bandes indiennes et non avec une institution regroupant plusieurs communautés. En termes polis, on appelle ça la volonté de «diviser pour régner» ou une tentative évidente et hypocrite de mise à mort d'une institution autonome représentative des intérêts de près de la moitié des communautés autochtones du Québec.

Nous sommes bien loin d'une authentique reconnaissance de nos institutions mais bien plutôt sur l'extension, bande par bande, de la main-mise de la Sûreté du Québec sur le patrimoine organisationnel que nous avons bâti depuis plusieurs années à force de solidarité, de travail et de privation.

On nous fait de bien belles promesses avec la carotte des dollars en bout de ligne, mais je vous mets au défi de me nommer un seul corps policier local qui peut se vanter de se situer au stade d'autonomie (le troisième) de gestion pourtant prévu dans la politique du Québec? Même les Premières Nations qui ont expérimenté ce modèle de gestion dans les territoires conventionnés se plaignent que leur nation ne possède pas encore d'institution autonome pour gérer et superviser l'action des policiers de chaque communauté et qu'on ne leur reconnait pas le stade de l'autonomie. J'ai beaucoup de respect pour les communautés qui cherchent dans les programmes existants le moyen de subsister financièrement et de régler à court terme leurs difficultés d'organisation d'un service d'ordre efficace, mais je refuse qu'on veuille généraliser à toutes les communautés l'application de ces programmes et qu'on nous les impose alors que nous possédons déjà notre corps policier autonome. Nous sommes encore bien loin de tribunaux autochtones pour juger à partir de nos lois et règlements.

Il est de plus évident que le ministère de la Sécurité publique du Québec ne veut pas de véritables institutions de nations ou de regroupements de bandes afin de contrôler et de s'ingérer au jour le jour dans nos services policiers. Dans sa philosophie d'action, c'est d'ailleurs ce ministère qui procède à l'évaluation des ressources humaines, financières et techniques des services policiers de la communauté qui demande à adhérer au programme et qui décide des sommes nécessaires aux opérations ainsi que des contrôles administratifs conséquents. Ce processus est inacceptable car il conduit indirectement à l'évaluation de notre capacité de gestion de l'ensemble de nos affaires internes. Certains parlent d'adhésion libre à ce programme mais nous sommes bien plus près du maraudage, de la propagande et du tordage de bras que de la liberté d'action.

S'il n'y a pas moyen de contrôler et de faire vivre l'une des rares institutions autonomes que nous nous sommes données, avec

ses défauts et qualités, dans un domaine aussi élémentaire que le maintien de l'ordre dans nos affaires internes et dans la vie de tous les jours de nos communautés, comment voulez-vous qu'on parvienne à une autonomie plus grande en matière de justice et de contrôle de nos territoires et même à l'élaboration de nos propres institutions et lois sociales, éducatives, culturelles, économiques, environnementales, etc.? Cela est de la foutaise et il faut commencer aujourd'hui à réagir avant qu'il ne soit trop tard. Pour des raisons surtout financières, le ministère de la Sécurité publique est en train de gruger un à un notre membership sans qu'on se rende compte qu'il gruge aussi notre autonomie et notre capacité d'auto-organisation et d'intervention. Nous ne pouvons laisser faire cela même si on sent que la province a le gros bout du bâton en raison de la politique fédérale actuelle qui est l'application textuelle du Livre blanc de 1969.

Cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas tenter de nous entendre de façon tripartite avec le Québec et leur garantir une forme d'harmonisation avec les autres corps policiers. Nous l'avons d'ailleurs toujours fait et nous demandons depuis des années de négocier avec le Québec en ce sens, mais le ministre refuse de le faire dans l'idée de faire disparaître notre corps policier. Cette attitude est de la mauvaise foi systématique et planifiée.

Les discours des politiciens non-autochtones sonné<sup>NT</sup> faux, il est<sup>SAN</sup> bien loin de la réalité vécue et il faut le dénoncer sur toutes les tribunes.

## La responsabilité fiduciaire fédérale

---

*Je suis monté sur le dos  
d'un homme que j'écrase,  
je lui demande de me  
porter et, sans le lâcher,  
je lui dit que je le plains  
beaucoup et que je n'ai  
qu'un désir, celui  
d'améliorer sa situation  
par tous les moyens  
possibles. Cependant,  
je ne descends  
pas de dessus lui.*

---

Texte de Léon Tolstoy, cité par la communauté autochtone de Mayo, du Yukon, devant le Comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens du Canada.

**L**a situation que nous vivons au plan des services policiers est la pointe de l'iceberg.

Vous savez mieux que moi que les politiques disparates et les interventions non-concertées de divers intervenants ne peuvent amener une action efficace au développement de nos communautés autochtones et des Premières Nations, en général. Là réside, sans aucun doute, la source du mal-développement dont souffrent plusieurs communautés autochtones, dont la nôtre. Divers organismes gouvernementaux interviennent, la plupart du temps sans consultation ni concertation avec les

principaux intéressés, sans planification d'ensemble et avec une logique et des normes qui nous sont étrangères.

Les politiques fédérales sont à revoir en ce sens. Malgré certaines consultations qui ont eu lieu concernant le maintien de l'ordre dans les réserves, le logement, la santé, le développement économique, etc., les décisions importantes ont été prises selon la logique administrative de l'appareil d'État et de la bureaucratie qui se protège et selon des intérêts politiques à court terme.

A plusieurs reprises, les Premières Nations ont fait valoir publiquement que la solution la plus responsable réside dans une autonomie gouvernementale issue de notre droit à l'autodétermination comme peuple. Nous ne voulons pas d'une autonomie déléguée et encadrée selon le bon vouloir des pourvoyeurs de fonds.

Nous sommes à de nombreuses reprises intervenus dans des commissions d'étude, des groupes de travail et des comités. Nous avons déposé de nombreux mémoires auprès des instances gouvernementales provinciales et fédérales. Nous avons eu des correspondances soutenues avec les multiples ministères et agences des deux gouvernements. Nous avons rarement réussi à influencer les décisions en notre faveur, car le régime politique et juridique n'est pas le nôtre et les intérêts des non-autochtones de même que leur compréhension des problèmes auront toujours priorité sur notre vision des choses, jusqu'à ce que l'ordre juridique et politique change radicalement en notre faveur.

Ces politiques nous sont imposées dans un cadre de restrictions budgétaires et selon les priorités décidées à Ottawa, pas selon nos priorités et notre façon de voir les choses. Le gouver-

**nement fédéral se déleste de plus en plus de sa responsabilité fiduciaire dans l'ensemble des dossiers qui nous concernent.**

**La récente politique fédérale sur les services policiers dans les réserves a transféré l'administration de ce secteur au ministère du Solliciteur général dont les fonctionnaires n'ont probablement jamais entendu parler des autochtones de toute leur vie et qui doivent apprendre l'abc des réalités autochtones. Nous devons sans doute leur donner un cours d'initiation à la problématique autochtone. Pire encore, comme je l'ai dit tout à l'heure, cette politique nous renvoie à des ententes tripartites avec la province pour la moitié du financement nécessaire à l'opération de nos services policiers. Le Québec en profite pour s'ingérer dans nos affaires internes, pour nous déposséder encore plus de notre responsabilité socio-politique et pour tenter de saborder l'une des rares organisations typiquement autochtone que nous avons su sauvegarder au Québec et sur laquelle nous avons le contrôle, la Police amérindienne du Québec.**

**Or, on touche là ce qui nous reste de droits collectifs dans cette société qui continue, encore et malgré son beau discours en matière de droits à l'autonomie, à vouloir nous imposer son modèle de fonctionnement social et à faire de nous des citoyens comme tout le monde, avec des droits individuel réducteurs de nos droits comme collectivité.**

**Les gouvernements doivent être à l'écoute de nos demandes et de nos besoins, et non de leurs normes et de leurs contraintes. Les gouvernements ne doivent pas nous imposer des ressources planifiées de leurs bureaux à Québec ou Ottawa, mais mettre à notre service les ressources dont nous avons réellement besoin pour compléter notre processus de guérison sociale. Ils**



doivent nous donner réellement la chance de déterminer nos besoins et d'agir sur ces besoins.

## **Un peu d'histoire**

**J**usqu'à un certain point, les politiques antérieures étaient plus respectueuses et plus souples par rapport à nos besoins. Au milieu des années 1960, l'Association correctionnelle du Canada a publié un rapport sur «Les Indiens et la loi» et sa recommandation principale a visé à améliorer les services de police dans les réserves par l'expansion du régime des agents de police des bandes indiennes. La fonction de ces agents de police des bandes a été de s'occuper des questions relevant de la compétence de la bande et de compléter localement l'action des autres services policiers sans les supplanter.

Avant le début des années 1970, la Gendarmerie royale du Canada a veillé au maintien de l'ordre dans les réserves indiennes du Canada. Il s'agissait de faire respecter la Loi sur les Indiens en vertu du mandat constitutionnel fédéral sur la responsabilité des Indiens.

En 1973, un autre rapport, celui-là du *Groupe de travail sur le service de police dans les réserves* a étudié la possibilité de créer des forces de police indiennes ayant pleins pouvoirs. Il a proposé d'étendre le programme des agents de police des bandes et la mise sur pied de contingents de gendarmes spéciaux au sein des forces policières existantes.

Le gouvernement fédéral a négocié ensuite avec les provinces des modalités de partage des coûts de l'implantation de con-

tingents indiens au sein des forces policières provinciales. Plusieurs programmes ont été mis sur pied depuis et se sont regroupés en trois types de services de police particuliers aux Indiens:

1. les gendarmes indiens (constables) spéciaux constitués en unités spéciales des forces policières provinciales et territoriales;
2. les agents de police des bandes, autonomes, mais ayant des pouvoirs limités; ils servent à une bande, à un conseil de tribu ou à une région;
3. les forces policières indiennes proprement dites.

En janvier 1990 un groupe d'étude spécialement mis en place par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada a publié son rapport d'enquête sur "*le maintien de l'ordre dans les réserves*". Ce rapport a inspiré, en 1991, l'énoncé de politique actuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord et du Solliciteur général.

Évidemment, ce n'est pas parce que l'on est consulté, qu'on tient compte nécessairement de notre avis, et cette politique en est un exemple frappant.

Lors de la consultation qui a précédé la politique, les milieux autochtones ont unanimement refusé que le gouvernement fédéral transfère aux provinces la responsabilité en matière de services policiers qu'il assumait seul jusque-là. C'est exactement ce qu'il a fait cependant en exigeant des ententes tripartites impliquant les provinces dans le fonctionnement de nos services, les normes d'accréditation des policiers et le financement de la moitié de la facture.

Le Québec allait en profiter pour imposer sa juridiction unique et contraindre, dans ce domaine comme dans les autres, nos organisations à respecter leurs normes et leurs modes de fonctionnement. Nous avons vite senti que le Québec ne voulait plus d'une police autochtone régionale qui échappe à la juridiction de la Sûreté du Québec, ni de la parité salariale de nos policiers avec les leurs, ni d'une assermentation reconnaissant notre responsabilité hors des réserves, ni de la reconnaissance de notre Conseil de la Police amérindienne et surtout pas de son financement. Le Québec impose le principe de la négociation sur une base individuelle avec chaque communauté et non plus pour une nation ou pour un ensemble de Premières Nations. Il cherche ainsi à s'arroger le contrôle de la formation des policiers et l'exercice total de sa juridiction dans l'ensemble des communautés autochtones du Québec.

Voilà un autre bel exemple de dépossession d'une institution autochtone qui aurait mérité sans aucun doute des améliorations mais dont nous sommes fiers, parce qu'elle est la nôtre, parce que nous l'avons mise sur pied et parce que nous en contrôlons la bonne marche et les services. Le gouvernement fédéral a abdiqué sa responsabilité de fiduciaire et transféré sa juridiction, à la province, non aux autochtones.

De façon sarcastique, le texte de la politique du Solliciteur général indique que le *gouvernement veut favoriser l'évolution vers l'autonomie gouvernementale dans les collectivités des Premières Nations (Politique, page 2)*. Il s'y prend d'une bien mauvaise façon.

L'un de mes confrères chefs a déjà dit que notre autonomie gouvernementale ne consiste pas à changer les bottes fédérales pour les souliers de la province, mais par des mocassins indiens et c'est là la seule voie de l'autonomie.

## **Notre service policier**

**L**e Conseil de la Police amérindienne est né en 1978 de la volonté des chefs des communautés membres d'assumer la sécurité dans leurs milieux par des policiers amérindiens formés pour accomplir ce travail et de contrôler eux-mêmes la structure du service.

Nos policiers étaient à ce moment reconnus comme constables spéciaux et agents de la paix sans être rattachés à la GRC ou la SQ. Rapidement, nous avons obtenu la reconnaissance de la mobilité de nos agents dans les communautés membres afin de donner plus de souplesse opérationnelle à notre service, afin de favoriser les échanges entre nos agents et, dans certains cas, afin d'assurer plus d'objectivité à leur travail par des agents professionnels qui sont de culture autochtones mais qui n'originent pas nécessairement de la communauté locale où ils travaillent. L'autorité de notre Conseil de police était ainsi reconnue.

Nous avons ensuite obtenu le financement nécessaire à un régime de retraite équivalent à celui de la fonction publique et à des conditions acceptables. Le Conseil a ensuite assumé le programme de protection contre les incendies et stabilisé sa structure d'opération par des ententes de cinq ans avec les bandes membres.

La récente politique fédérale est cependant venue déstabiliser toute notre organisation. La compétence du gouvernement canadien concernant les Indiens est fondamentalement remise en question et l'arrogance actuelle du ministre de la Sécurité publique du Québec remettent en question notre autonomie, l'existence même de notre corps policier autonome et de notre service de formation et le principe de l'imputabilité de notre service policier devant l'assemblée générale des chefs.

## **Les pistes d'action**

**Voilà où nous en sommes, après tant d'années d'efforts. Nous ne devons pas nous laisser dépouiller de ce qui nous appartient, nous laisser affamer financièrement, nous trailler entre nous pour les maigres os qu'on veut bien nous laisser et permettre à celui qui s'identifie comme un nouveau patron et tuteur de nos affaires de détruire notre organisation en tentant de nous acheter les uns après les autres.**

**Nous devons cesser tout de suite de tirer la maigre couverture des ressources pour nos communautés locales et de défendre égoïstement nos petits intérêts locaux alors que la barque est en train de couler.**

**Nous devons faire notre deuil de la négociation avec le ministre de la Sécurité publique du Québec, M. Ryan, qui ne veut absolument pas négocier avec nous par crainte de reconnaître l'existence et le mandat du seul corps policier oeuvrant dans l'ensemble du Québec et qu'il ne contrôle pas. Il est clair que nous perdons notre temps car le ministre ne veut rien savoir de nous.**

**Nous devons renforcer notre solidarité et défendre notre butin comme le disait Maurice Duplessis.**

**Nous devons faire front commun et exiger du nouveau gouvernement fédéral qu'il mette ses culottes dans ce dossier. Nous devons rappeler au gouvernement du Canada qu'il a une responsabilité fiduciaire de nos intérêts tant que notre pleine autonomie ne sera pas atteinte et que la politique actuelle constitue une véritable démission du gouvernement fédéral face à cette responsabilité. Nous devons le prévenir que nous ne tolérerons pas cette approche dans d'autres domaines de nos droits collectifs et qu'il doit revoir cette politique.**

**Nous devons exiger du gouvernement fédéral de poursuivre, pour les communautés et les corps policiers qui le désirent, l'ancienne formule de financement fédéral direct des services à partir des 116 millions de dollars qu'il a identifié comme ressources financières nouvelles pour cinq ans à partir de 1991-92. Des ententes bilatérales fédérales-autochtones doivent encore être possibles sans qu'on nous place obligatoirement dans la gueule du loup de la juridiction des provinces qui n'attendent que cela pour nous avaler. Cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas intéressés à collaborer avec les services policiers de la province et à harmoniser notre travail, ce que nous avons toujours fait depuis maintenant près de quinze ans.**

**Il y a là une question de fierté collective qui, comme la fierté individuelle, est le début de la recouvrance de notre identité et de notre guérison sociale dans un monde où on parle de plus en plus de la reconnaissance en droit international de notre autodétermination.**

**Avant de songer à assumer de nouvelles structures d'autonomie, commençons par sauver celles qui nous appartiennent, que nous avons mises sur pied et que nous contrôlons déjà. Nos communautés seules ne peuvent survivre et c'est un mythe de prétendre que, communautés par communautés, nous allons édifier seuls, l'édifice de notre autonomie. Nous devons rester ensemble et défendre les rares structures qui nous protègent et qui sont les symboles de notre force collective. Sinon, nous sommes condamnés à la faiblesse individuelle et à l'isolement face à une société mille fois plus nombreuse et organisée que nous et nous sommes condamnés à la ruine culturelle et politique.**

**Dans la mesure du possible, associons-nous aux bandes, regroupements de bandes ou conseils de tribu pour faire valoir notre point de vue et obtenir le respect de nos institutions.**

**Le gouvernement libéral fédéral actuel s'est compromis durant la campagne électorale dans le sens du droit inhérent de nos nations à se gouverner et nous devons le plus rapidement possible mettre à l'épreuve ses déclarations politiques et sa volonté d'aller de l'avant avec un projet de société respectueux de nos droits inhérents.**

**Merci de m'avoir écouté.**